

Webinaire de présentation de la circulaire DGI – novembre 2025

Pêle-mêle du 11 décembre 2025 relatif au webinaire d'accompagnement de publication de la circulaire n°2025-038 (traitement des signalements DGI)

Service Santé et Sécurité au Travail

Affaire suivie par : Yoann Reynaud

Tél : 01 57 02 60 11

Mél : ce.sst@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les proviseurs de lycées publics, mesdames et messieurs les principaux de collèges publics, mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale, mesdames et messieurs les directeurs d'écoles publiques, mesdames et messieurs les chefs de divisions et de services académiques.

Références :

- Code général de la fonction publique
- Décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique
- Guide relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées de la fonction publique de l'État
- Guide juridique d'application du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique
- Circulaire n°2025-038 du 27/11/2025 relative à la gestion des signalements de danger grave et imminent dans les établissements scolaires et services académiques

Annexes :

- Annexe 1 : Modèle académique de fiche de signalement de danger grave et imminent
- Annexe 2 : Affiche du registre de signalement de danger grave et imminent
- Annexe 3 : Document de synthèse pour le parcours de gestion d'un signalement de danger grave et imminent – EPLE & écoles
- Annexe 3 bis : Document de synthèse pour le parcours de gestion d'un signalement de danger grave et imminent – services académiques
- Annexe 4 : Modèle de compte-rendu d'enquête (situation n°1)
- Annexe 4 bis : Modèle de compte-rendu d'enquête (situation n°2)
- Annexe 5 : Liste des représentants du personnel des formations spécialisées

Texte abrogé :

- Circulaire n°2023-101 relative à la gestion des signalements de danger grave et imminent dans les établissements scolaires et services académiques parue au BA n°66 du 30 novembre 2023
-

La circulaire n°2025-038, parue au bulletin académique n°012 du 27 novembre 2025 relative à la gestion des signalements de danger grave et imminent dans les établissements scolaires et services académiques, est une synthèse des éléments de textes relatifs aux procédures d'alerte et de droit de retrait.

Elle abroge la circulaire académique n°2023-101 du 30 novembre 2023.

Les objectifs du webinaire sont de :

- **rappeler les deux procédures réglementaires distinctes** à appliquer selon la personne à l'origine du signalement ;
- **présenter les évolutions** apportées par la nouvelle circulaire ;
- **recueillir vos questions éventuelles** pour alimenter une foire aux questions qui sera transmise à l'issue du webinaire.

Le webinaire est organisé :

Mercredi 17 décembre 2025 de 12h00 à 13h00

Le lien de connexion vous sera transmis sur les adresses fonctionnelles des établissements, circonscriptions, écoles et services académiques.

Pour le recteur et par délégation,

Le secrétaire général adjoint,

Directeur des relations et des ressources humaines

David BERAHA